

LA LETTRE DES



COUZANAIS

Communauté de communes



Bulletin d'information de la commune de SAIL-SOUS-COUZAN
<http://www.sail-sous-couzan.com>

Octobre 2012 – N°14

« Les 20 ans du Colombier »



Mesdames, Messieurs, chers Couzanais,

En Afrique, « une personne âgée qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle ». Cette phrase, souvent citée comme dicton populaire, a pour auteur le grand écrivain africain, Amadou Hampatî Bâ.

En France, au cours de l'été caniculaire 2003, des personnes âgées sont décédées chez elles, dans une grande solitude et pour certaines d'entre elles, aucune famille ne s'est manifestée.

Ces deux idées, que je vous présente en introduction, témoignent de situations extrêmes. Elles opposent des pensées, des attitudes, des comportements face à la vieillesse. Dans un continent

du Sud dénué de grandes richesses naturelles, les anciens incarnent la sagesse et sont profondément respectés. Chez nous, pays dit développé, dans des circonstances certes exceptionnelles, des vies humaines, des personnes âgées, peuvent être parfois oubliées.

Ici, à Sail-sous-Couzan, j'aimerais que l'on soit un peu africain et que jamais une personne âgée ne soit oubliée. Avec l'existence de la maison d'accueil pour personnes âgées « Le Colombier », je sais que nous y parvenons. Nos anciens sont notre propre famille, la mémoire de notre passé, le symbole de l'expérience. Et c'est tout naturellement que, depuis des années, notre commune se préoccupe de leur situation grâce à la présence du Colombier qui fête aujourd'hui ses vingt ans.

Je commencerai par féliciter et remercier l'équipe municipale et l'ensemble des bénévoles à l'origine de ce projet et qui ont permis de le concrétiser. L'équipe municipale était conduite par Simone DAVAL, aujourd'hui présidente de l'ADMR, gestionnaire du Colombier.

Je souhaite également féliciter et remercier l'ensemble du personnel dévoué et compétent ainsi que les bénévoles qui les accompagnent, les différents services médicaux qui interviennent au quotidien auprès des résidents, les fournisseurs et les commerçants du village qui apportent aux personnes âgées des services très appréciés et enfin les résidents et leur famille de leur confiance, de leur présence.

Même si notre époque voue un culte à la jeunesse, il faut que chacun ait conscience que vieillir fait partie de la vie. Être vieux, c'est avant tout être toujours vivant. Tant que la vie continue, l'être humain conserve tous ses droits en particulier, celui de s'appartenir et de vivre dans la dignité au Colombier.

Longue vie au Colombier !

Le Maire,
Ludovic Buisson.

Conseil municipal du 3 mai 2012

Décision modificative : budget commune : Régularisation du budget 2012.

Décision modificative : budget lotissement : Régularisation du budget 2012.

Réfection des passages piétons en résine. (Cette délibération annule et remplace celle prise en séance du 28-09-2011). ALTERKO cessant son activité en fin d'année 2012, les travaux de réfection des passages piétons en résine seront réalisés par SIGNUM VIRIEUX pour un montant de 9 918 € HT, montant identique à la proposition d'ALTERKO.

Conseil municipal du 5 juillet 2012

Le Conseil Municipal a observé un moment de recueillement en souvenir de Jean-Paul RENON, ancien employé municipal décédé le jour même.

Reconduction d'une ligne de crédit à court terme

Adoption auprès du Crédit Agricole d'une ouverture de crédit à court terme de 200 000 € destinée à faciliter l'exécution budgétaire dans l'attente de versement de subventions.

Cantine municipale - tarifs communaux 2012-2013

Application d'une revalorisation pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, ce qui porterait les tarifs à : 2,52 € le repas des enfants et 4.18 € le repas des adultes.

Garderie Périscolaire - tarifs communaux 2012-2013

Nombre d'enfants	Durée 1H	Durée 30 min	Durée 15 min
1	1,87 €	0,94 €	0,47 €
2			
QF < 750€	1,59 €	0,80 €	0,40 €
QF < 600€	1,25 €	0,63 €	0,32 €
3 et +			
QF < 750€	1,25 €	0,63 €	0,32 €
QF < 600€	1,03 €	0,52 €	0,26 €

Transport Scolaire – RPI Sail / Leigneux

Pour l'année scolaire 2012/2013, le Conseil Général assure l'organisation totale du transport scolaire en maintenant une part de 92 € par enfant à la charge des familles. Après discussion et en accord avec la commune de Leigneux, il est décidé que le montant reversé aux familles soit de 75 € par enfant. Le remboursement aux familles interviendra en mai 2013.

Projet solaire thermique - camping

Installation d'un ballon de 1 500L connecté à 10 m2 de panneaux solaires thermiques permettant de couvrir environ 72 % des besoins en eau chaude sanitaire. Suppression de la cuve à propane. Ce projet entrainera de rapides économies.

Restauration extérieure de l'église St André

L'intervention d'un maître d'œuvre est nécessaire compte tenu de la complexité technique de la restauration des façades. La mission de maîtrise d'œuvre est confiée à la SELARL d'architecte FEASSON – GAGNAL – GOULOIS pour un montant total de 17 882.55 € HT. (Travaux prévu en 2013).

Restauration église St André – 3^{ème} tranche de travaux

La Direction Régionale des Affaires Culturelles propose une subvention de 25 752 € au programme 2012 pour la réalisation d'une 3^{ème} tranche de travaux. Celle-ci sera à prévoir en 2013 et concernera la restauration intérieure de l'Eglise.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2011

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2011

Travaux école

La réception de chantier concernant la première tranche des travaux s'est tenue le mercredi 4 juillet 2012.

Pose de compteurs d'eau sur le réservoir d'eau potable du bourg

Deux compteurs seront installés afin de pouvoir mieux quantifier les volumes consommés et les pertes sur le réseau.

La SAS CHOLTON réalisera la pose et l'installation de ces deux compteurs pour un montant de 2 490 € HT.

Réfection de la toiture du captage d'eau gazeuse (Cette délibération annule et remplace la délibération du 22-03-2011)

Sur le site de l'ancienne usine d'eau gazeuse, la toiture du forage Brault 3 est en très mauvais état. G. VIGNON effectuera la réfection de la toiture pour un montant de 11 660 € HT, l'entreprise LAFOND la maçonnerie pour un montant de 7 550 € HT et JP. DOITRAND l'enduit sur façade pour un montant de 2 690 € HT. Soit un total de 21 900 € HT.

Réfection des sanitaires publics « place de la fontaine »

Installation d'un abribus « place du bois d'amour »

Réfection des réseaux route de st Just

Adoption du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises afin d'établir un PCS, désormais établi à compter du 01-01-2012.

Le PCS fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application et d'une révision tous les 5 ans au minimum.

Conseil municipal du 20 septembre 2012

Décision modificative budget lotissement les oréades

Attribution de subventions de fonctionnement aux associations – répartition des contributions aux organismes

Amicale du Personnel Communal (1 732.5€) – Boule des Rossignols (200€) – APIJ / Projet Maroc (100€)

Validation des travaux d'aménagement, d'assainissement et d'eau potable « route départementale n°97 »

L'estimatif des travaux, réalisé par le Bureau d'Etudes F2i, est de 313 272.75 € HT pour les travaux d'aménagement et de 433 886.25 € HT pour les travaux d'assainissement et d'eau potable, soit un total de 747 159.00 € HT.

Restauration église St-André - 3^{ème} Tranche de Travaux -travaux intérieurs - chœur et croisée du transept

Les travaux consistent à une rénovation des enduits, à la fixation et à la restauration des peintures conservées, à la restauration des boiseries du chœur, à la remise aux normes de l'installation électrique et de l'éclairage.

Soit un montant total de 171 678.00 € HT.

Eglise St André – vérification des installations de protection contre la foudre et des cloches

L'entretien des cloches sera effectué par la SARL CHOMEL - Heur'Tech pour un montant de 180 € pour l'année 2013.

Camping municipal : transfert au SIEL de la compétence « production et distribution de chaleur : Installation solaires thermiques »

Projet Urbain Partenarial (PUP)

Un permis de construire a été transmis le 29-08-2012 à la DDT de la Loire à la demande de M. Mathieu LECLUSE qui souhaite construire une maison individuelle, chemin de Miolin.

Un permis de construire a été transmis le 26-07-2012 à la DDT de la Loire à la demande de Mme et M. ZENIA Samir et Laétizia qui souhaitent construire une maison individuelle, chemin de Miolin.

Une convention de Projet Urbain Partenarial sera mise en place afin de financer les extensions des réseaux.

Etude du captage des places (frais complémentaires)

La mission de protection du captage d'eau des Places sera réalisée par AFACOR pour un montant de 18 040 € HT.

Demande de subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Adoption du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Divagation des animaux

Les animaux saisis seront conduits à la fourrière de Savigneux et des frais de déplacements seront facturés.



Communauté de communes



SECTEUR DES 10-13 ANS

Il s'agit d'un accueil de loisirs qui est organisé dans le cadre du Projet Educatif Local et qui est géré par la Communauté de Communes du Pays d'Astrée. Comme son nom l'indique, il s'adresse aux jeunes du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée âgés de 10 à 13 ans, il est encadré par Charlotte MERLE, animatrice jeunesse, également mise à disposition du foyer socio éducatif au collège L'Astrée et au secteur ados de l'APIJ, association pour l'intercommunalité des jeunes.

Il se déroule tous les **mercredis** en période scolaire de 16h30 à 18h30, à Boën, dans les locaux de la MJC. Au programme, des activités sportives, manuelles, scientifiques, des jeux, de la magie...tout ceci dépend des envies des jeunes. Ce sont eux qui définissent et réalisent le programme de leurs mercredis.

Le premier lundi de chaque période de vacances scolaires a lieu une **soirée** à thème, avec des jeux, des épreuves...Celle-ci est imaginée et mise en place avec les jeunes.

Le premier jeudi de chaque période de vacances scolaires nous organisons une **sortie**. Encore une fois celle-ci est choisie avec les jeunes.

Enfin, en août se déroule un **mini-séjour** de 5 jours et 4 nuits, avec un programme à définir avec les jeunes.

Contactez *Charlotte MERLE* 06.47.30.00.46 ou 04.77.97.79.03 ou sur jeunesse-pays-astree@orange.fr



Repas des anciens

Par une belle journée ensoleillée et animée par Guy Grange, les anciens se sont retrouvés au centre culturel pour un repas convivial.

Cette journée organisée comme chaque année par la commune et le CCAS a été très appréciée par nos anciens. L'après-midi fut très chaleureux et « c'est à celui qui partira le dernier » tant l'ambiance fut agréable !!!

Le repas a été préparé et servi par Agnès et Jean-Luc Delorme. Les desserts ont été confectionnés par Blandine et Sébastien Delorme. A ce propos, nous vous informons que dans le cadre des logis de France, l'hôtel-restaurant « Les Sires de Sémur » vient tout juste d'obtenir les notes maximales pour l'hôtel (3 cheminées) et pour le restaurant (3 marmites). Seuls 2 autres établissements sont aussi bien notés dans notre département.

De nombreuses œuvres d'art contemporaines prennent place en divers lieux de la commune.



La Mazotte (1975)

Si vous arrivez de Boën, dès votre entrée dans le village, avenue des Rossignols, vous êtes accueilli sur votre droite par "La Mazotte".

En 1975, Jo Ciesla est invité un mois pour réaliser une sculpture avec la participation des ouvriers de l'entreprise Gauchon. Une Vingtaine d'hommes collaborent à la réalisation du projet et font naître cette sculpture de plusieurs mètres de haut.

Colonne à la Vie (1984)

Après la ligne droite de la rue des Promenades, où trône face à vous le château de Couzan, en entrant dans le bourg du village, une colonne sculptée est érigée sur votre droite.

Elle est issue d'un projet d'animation proposé par Jean-Claude GALLAND à 36 enfants d'origine

marocaine, portugaise et couzanaise, sous la responsabilité de Carmelo ZAGARI. Ce projet les conduit à sculpter leur propre pierre, démarche aussi manuelle que spirituelle, car tous recherchent leur identité au travers de l'expression plastique.

Suivant son rythme et à sa façon, chaque jeune peut y mettre alors son esprit. Muni d'un maillet et d'une gradine chacun taille son masque, réalisation de son imagination mais aussi support de sa véritable personnalité. Les pierres taillées sont ensuite assemblées par un artisan local en une colonne.



Pourrait-on trouver plus beau symbole d'unité fraternelle que ce véritable totem à la vie qui démontre que la construction nécessite l'apport de tous, quelle que soit son origine culturelle?

La Flamme (1971)

Continuez d'avancer dans le bourg du village, après avoir laissé sur votre droite les anciens bâtiments des thermes et de la source, vous tournez à gauche devant l'église et vous vous dirigez vers le centre culturel, c'est là qu'est placée la Flamme.

C'est en 1971 que LOVATO réalise "La Flamme". Ensemble de flèches dressées, traduction du feu et de la force, qui anime une équipe qui à la volonté de s'élever.





Colonnes de la Fraternité (1989)

C'est ensuite à l'intérieur du jardin d'enfants que vous pourrez découvrir les Colonnes de la Fraternité.

En 1989, douze enfants immigrés d'origine asiatique sont invités en cette année du bicentenaire de la révolution française et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

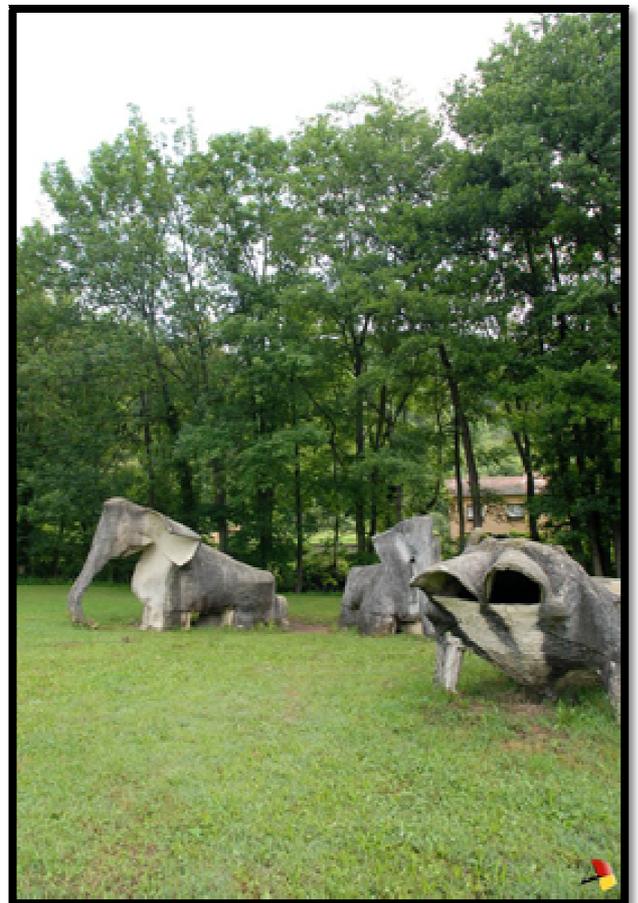
A partir d'un projet initial sur la mosaïque, le thème de la fraternité est proposé : deux maquettes sont alors élaborées, sur lesquelles on retrouve le soleil, la mer, un voilier, un dauphin, des oiseaux, un escargot, une pyramide humaine aux mines réjouies, autant de symboles que l'on pourrait rattacher à la célèbre devise républicaine "Liberté - Egalité - Fraternité".

Résultantes de l'imagination et du travail des enfants mais aussi du savoir-faire de Josette DERU, ces Colonnes de la Fraternité aux couleurs nuancées, donnent désormais un éclat nouveau à l'écrin de verdure qui les entoure. Mais si l'on prend du recul, elles apparaissent aussi en complément des tours séculaires du château dominant la commune.

Animaux en Béton (1974)

Toujours dans le jardin d'enfants, de multiples sculptures aux formes d'éléphant, de baleine, de grenouille ou encore d'hippopotame font la joie des petits.

Un mois de vacances a suffi aux enfants de Sail et à Jean-Claude GALLAND pour réaliser un village d'animaux.



La Vulve (1973)

Dernière œuvre située dans le Jardin d'enfant, la Vulve.

"Un carré se voile selon les axes de rotation déterminés par le cercle contenu dans ce carré. Une histoire simple de rond et de carré qui atteint une plénitude où nos sens y trouvent leurs comptes."

GALLAND



Sculpture Habitable

Vous quittez maintenant le centre culturel et son jardin d'enfants et traversez le pont de Marency en direction du Camping. C'est sur votre droite, juste avant l'entrée de celui-ci, qu'un petit chemin vous conduira jusqu'à cette habitation peu ordinaire.

Cette sculpture a été réalisée et habitée par Jean-Claude Galland.

Volumes Ludiques (1983)

Rue des Rossignols, vous arrivez au stade "Aimé Jacquet". C'est le long de l'accès au stade, sur votre gauche, que se trouvent les volumes ludiques.

En 1983, la première expérience basée sur la confrontation interculturelle passe de l'utopie à la réalité. 14 enfants immigrés d'origine algérienne du quartier de Montreynaud à St Etienne, leur instituteur et leur professeur d'arabe sont invités et reçus dans des familles de Sail sous Couzan.

Sous la direction du plasticien JC. GALLAND, instigateur du projet, les jeunes travaillent au chantier pendant la journée et creusent des empreintes à même la terre. Du béton est coulé dans celles-ci et des sculptures naissent alors.

Le singe, le kangourou, le perroquet, le bouddha et le caméléon, nés des rêves et des aspirations des enfants, nous interpellent désormais par leur réalité, par leur présence permanente et quotidienne.

Il est à noter que le 9 juillet 1983 Mme Georgina DUFOIX, Secrétaire d'Etat à la Famille et aux Rapatriés, ainsi que M. le Consul d'Algérie ont marqué de leur présence cette première rencontre dont ils ont bien évidemment approuvé l'initiative.



La Gerbe (1974)

La dernière étape se situe au pied du château de Couzan, face à la chapelle.

En 1974, la municipalité choisit AVOSCAN car le passé de Sail est très marqué par l'usage de la pierre. Bourguignon, fils d'un tailleur de pierres, Avoscan apprend le métier dès son plus jeune âge et est ouvrier plusieurs années. Plus tard il entra aux Beaux Arts. Ainsi se côtoient dans un même espace deux témoignages de l'expression de l'homme au fil du temps.

Civisme : une nouvelle fois... !!!

Stationnement

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de stationner sur les trottoirs. Il est inadmissible d'obliger des piétons ou des landeaux à emprunter la chaussée à cause de ces mauvais comportements.

Divagation de chiens

Est considéré comme divagant tout chien qui en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître. Tout chien divagant sera conduit en fourrière.

Attaques de troupeaux :

Devant la recrudescence d'attaques de troupeaux ou de volailles, les victimes ont décidé de déposer plaintes. La commune appuiera leurs démarches auprès de la Gendarmerie.

Déjections canines :

Le propriétaire du chien doit ramasser les excréments. Penser aux enfants, personnes âgées, etc...

Aboiements :

Les aboiements intempestifs peuvent être considérés comme un trouble anormal de voisinage.

Communauté de communes



HORAIRES DECHETERIE COMMUNAUTAIRE

(Dès le lundi 29/10/2012) HIVER :

- les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 13h30 à 17h30
- les vendredis et samedis de 9h à 12h

ETE :

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 14h00 à 18h30
- les vendredis et samedis de 9h à 18h (sans interruption)

Changement des horaires dès le 1^{er} lundi suivant le changement d'heure légale. ☎ **Déchèterie : 06 07 23 82 13**

COLLECTE DES TEXTILES :

Des bornes ont été mises en place, que ce soit à la déchèterie, sur des parkings de grandes surfaces ou dans certaines communes. Toutefois, pour les vêtements dont vous n'avez plus l'utilité mais qui peuvent encore grandement aider des familles dans le besoin, tout près de chez vous, ayez le réflexe de la solidarité et adressez vous au CCAS de votre commune ou à Boën sur Lignon, lors de la permanence du 1er samedi de chaque mois au 11 rue de Lyon à Boën Sur Lignon. Il y a plus particulièrement un besoin de vêtements pour bébés et enfants.

SERVICE DES DECHETS MENAGERS :

Pour l'année 2012, le montant de la part est de 80,00 euros, **en baisse de 3.75%**.

Cette baisse, malgré l'augmentation des coûts de collecte et de traitement, est possible grâce aux efforts de tri des déchets recyclables et à la diminution du volume des ordures ménagères.

En 2011, le total des ordures ménagères est de 3170 tonnes, en baisse de 3%

Parallèlement, le total des déchets recyclables est de 507 tonnes, en augmentation de 3%

En 2011, la déchèterie a collecté 2745 tonnes de déchets (en hausse de 16%) pour 20 800 visiteurs.

La tonne de déchets d'ordures ménagères coûte environ 150 € à la collectivité.

La tonne de déchets recyclables coûte environ 80 € à la collectivité.

La tonne de refus de tri coûte environ 460 € à la collectivité.

En conclusion, le tri permet de réduire les coûts, **à condition d'être bien fait !**

Le compostage des déchets ménagers putrescibles est un moyen de réduire les déchets ménagers.

Merci de continuer vos efforts pour améliorer la collecte des matériaux recyclables :

Compostage des déchets de cuisine (épluchures de légumes, de fruits, filtres à café ...)

Vous avez une question sur ce que vous pouvez mettre dans votre caissette jaune ou votre sac jaune ? Vous cherchez à comprendre ce que deviennent vos déchets ? Vous avez une question sur l'organisation du service de collecte, de traitement et de transfert des déchets ménagers ?

Un seul numéro pour vous apporter les bonnes réponses : le 04 77 97 79 00

LOTISSEMENT

"Les Oréades"

LOTS A VENDRE

27,90 € le m²

Surfaces de 800 à 1400 m²

TÉL. MAIRIE SAIL-SOUS-COUZAN

04 77 24 52 62

Travaux

- Jeudi de l'Ascension : réparation d'une grosse fuite sur la colonne de distribution d'eau rue des Promenades.
Merci à Roland, Ludo, l'entreprise Desbrosse et aux bénévoles qui sont venus donner un coup de main.

- Extension du réseau d'eaux pluviales au hameau de Praval.
- Réfection du terrain de foot stabilisé (drainages)
- Installation de compteurs, de boîtes à sable sur les canalisations de montée et descente du réservoir du bourg.
- Réfection intérieure de l'accueil du camping.
- Préparation pour la mise en place de la passerelle de la Beaume (pose prévue cet automne).
- Réparation de plusieurs fuites d'eau sur le réseau.

Merci d'informer la mairie lorsque vous constatez un dysfonctionnement sur le réseau d'eau !

- Réparation de la chaussée sur la route de Saint-Georges suite à un effondrement.
- Assainissement : trop régulièrement, les pompes de la station d'épuration du bourg sont obstruées à cause de serpilières, serviettes, etc....jetées dans les toilettes ou les caniveaux ; ce qui perturbe leur bon fonctionnement et occasionne de gros frais de réparation. **Merci de votre vigilance.**

Rappel pour les travaux des maisons individuelles

Lorsqu'un administré souhaite réaliser des travaux de rénovation (façade, boiserie, toiture), une demande doit obligatoirement être déposée en mairie quelle que soit l'importance des travaux.

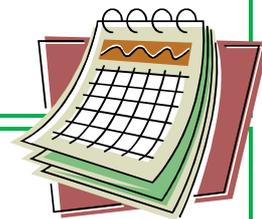
Le délai d'instruction est de 1 mois. Si le projet est situé dans un site protégé, le délai est porté à 2 mois en application des articles R425-1 et R423-24 du code de l'urbanisme.

Les travaux ne pourront commencer sans l'avis d'arrêté de non-opposition délivré par la commune.

En cas de travaux réalisés sans autorisation, il sera exigé la remise en l'état initial.

Etat Civil

<u>Naissances :</u>	Août 2012	SLABOSZ Thiane Mahéma
	Septembre 2012	DASPECT Zola Elise Albertine
	Octobre 2012	THEVENON Maëly Elsa Jessy
<u>Mariages :</u>	Mai 2012	CAMUS Laurine Joëlle et FOURNIER Julien Jean
	Mai 2012	SIMAND Emilie et ASTIER Lionel
	Août 2012	CELLIER Jessica et GUILLERMIN Renaud
	Septembre 2012	CHAPTUT Stéphanie et BOUCHARD Yvan Florent Roger
<u>Décès :</u>	Mai 2012	ROUSSET Jeanne Antoinette
	Mai 2012	THEVENON Michel Pétrus Ambroise
	Juillet 2012	RENON Jean-Paul André Michel
	Octobre 2012	GUILLOT Jean-Marie
	Octobre 2012	MAISONHAUTE Albert



Agenda

Samedi 17 novembre.....Soirée Boudin, organisée par le Sou des écoles, au centre.

Samedi 8 décembre.....Illuminations avec marrons et vin chaud offerts par le Comité des Fêtes.

Samedi 15 décembre.....Distribution des colis de Noël aux anciens.

Dimanche 9 décembre.....Marche organisée par le Comité des Fêtes au profit du téléthon.

Mercredi 20 février 2013, 18H.....«Garçonne», spectacle de la Comédie de Saint-Etienne, au centre culturel.

Cet agenda a pour but d'informer le mieux et le plus tôt possible les Couzanais. Il est important que les associations du village nous informent des dates pour les prochains événements ou manifestations qu'elles souhaitent organiser.

mairie.accueil@sail-sous-couzan.com

Nous vous rappelons également qu'un guide trimestriel des manifestations existe pour le territoire de la communauté de communes. Il est disponible en mairie et dans les différents lieux d'accueil au public. Ce guide constitue une réelle opportunité d'attirer à chaque événement, un plus grand nombre de personnes. N'oubliez pas de transmettre vos dates à l'Office de Tourisme du Pays d'Astrée : ot.pays-astree@wanadoo.fr